

ACADEMIE DE VERSAILLES PROJET DE RESEAU 2015 – 2019

NOM du Réseau : REP+ MÔQUET

Ville : GENNEVILLIERS

Circonscription : 03 - GENNEVILLIERS

PRINCIPAL : M. ANSELMO Pierre

IA-IPR REFERENT (REP+) : MME NOISETTE Dominique

IEN : M. MELEUC Yannick *

COORDONNATEUR : M. JANY Cyril

Références :

Loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école

Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 - [Refondation de l'éducation prioritaire](#) – BO n°23 du 05-06-2014

Ce projet de réseau a été élaboré à partir de l'autoévaluation du contrat RRS 2011-2014 et en lien avec le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Structure du réseau et diagnostic.
- Orientations pédagogiques.
- Organisation et fonctionnement du réseau.
- Partenariats.

Lancé à la rentrée 2015, à partir des acquis du réseau de réussite scolaire précédent, le réseau d'éducation prioritaire renforcée « Guy Môquet » doit trouver son identité afin de pouvoir investir pleinement et mettre en œuvre avec efficacité les moyens spécifiques qui lui sont alloués.

Le travail de préfiguration mené au sein de l'ancien comité exécutif nous a permis d'identifier les axes du futur projet de REP+ et de lancer les concertations sur ces bases.

Il importe que les actions qui seront conduites dans le cadre du présent projet soient le fruit de concertations menées par les équipes du REP+ tant au sein des écoles et du collège que dans le cadre inter-degré.

La notion de réseau ne prend tout son sens que dans la mise en œuvre de parcours d'élève. Aussi, le présent projet va se donner pour objet de faire apparaître, au fur et à mesure des concertations et pour chacun des parcours, les contributions concrètes, actuelles et à venir, des différents degrés à l'atteinte des objectifs découlant des axes du projet de REP+.

Il restera à chaque école et au collège à actualiser son projet d'école ou d'établissement afin de parfaire l'atteinte des objectifs du REP+ Môquet par la mise en œuvre d'actions propres à chaque degré d'enseignement.

I/ STRUCTURE DU RÉSEAU ET DIAGNOSTIC

I.1/ STRUCTURE DU RESEAU

Composition du REP ou REP+

Collège / Ecoles (nombre de classes)	Nom du principal / directeur	Effectifs élèves
Collège MOQUET (7/7/7/7)	M. ANSELMO	615
Maternelle Diderot (14 – Accueil de moins de trois ans)	M. LEGIEMBLE	294
Maternelle Lurçat (7 – Accueil de moins de trois ans)	M. SCHEMITTE	160
Maternelle Aguado (5)	Mme VALENTIN	109
Maternelle Langevin (6)	Mme PEGUY	130
Maternelle Kergomard (9)	M. TRUBERT	185
Elem. Diderot A (9 – Plus de maîtres que de classes)	M. VIGNÉ	202
Elem. Diderot B (9 – Plus de maîtres que de classes)	M. REYNAERT	196
Elem. Langevin A (10 – Plus de maîtres que de classes)	Mme PAUTY	238
Elem. Langevin B (11 dont 1 Ulis école)	M. SEMPÉ	239
Elem. Lurçat (14 – Plus de maîtres que de classes)	Mme HUSSON	287
TOTAL des effectifs		2655

Composition de l'équipe de pilotage

- M. le Principal
- M. l'IEP
- Mme L'IA-IPR
- M. le Coordonnateur Education prioritaire REP+
- Mme la Formatrice REP (1^{er} et 2nd degré)

Composition du comité de pilotage du réseau

- M. le Principal
- M. l'IEP
- Mme L'IA-IPR
- Mme la Chargée de mission Education prioritaire DSDEN92
- M. le Coordonnateur Education prioritaire REP+
- Mme la Formatrice REP (1^{er} et 2nd degré)
- Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles maternelles et élémentaires (6)
- Mesdames et Messieurs les Professeurs du Conseil pédagogique du collège MÔQUET

I.2/ RESSOURCES HUMAINES

Enseignants et personnels

	2015-2016 (Nombre de postes)
Enseignants du 1er degré	94 (7 décharges totale)
Enseignants du 2nd degré	50
Enseignants SEGPA	/
RASED	7
COP	0,5
CPE	3
Médecin scolaire (avec la quotité)	1
Infirmier (avec quotité)	2
Assistant social (avec quotité)	0,5
Assistant social Ville de Gennevilliers	2
Direction (collège)	3
Personnel administratif	3
E.V.S. (20h)	3
Assistants pédagogiques (20h) 1 ^{er} degré	3
Assistants pédagogiques (20h) 2nd degré	4
Assistants d'éducation	7
Contrats aidés 1 ^{er} degré (AVS)	12
Contrats aidés 2nd degré	2
ATTE / Agents municipaux (VdG)	8/32
Autres (à préciser)	

Missions spécifiques

	2015-2016 (Nombre de postes)
Coordonnateur de réseau 1 ^{er} ou 2 nd degré (quotités)	1 ^{er} degré – 100%
Professeur d'appui (anc. ECLAIR)	/
Poste d'appui	/
Coordonnateur de niveau	/
Accompagnateur formateur / CPC	(2)

Dispositifs

	2015-2016 (Nombre de postes)
PMQC	2 (4)
Scolarisation moins de 3 ans	2 (5)
PrépaPro	0
CLIS	1
ULIS	1
UPE2A	0
Classe relais	0

I.3/ DIAGNOSTIC PARTAGE DU RESEAU

A- Situation actuelle

Les cadres institutionnels existants

- ▶ Le projet académique
- ▶ Les priorités DSDEN92

Les cadres institutionnels locaux

- ▶ Contrat objectif Collège MÔQUET (en annexe 1)
- ▶ Contrat d'objectif IEN Gennevilliers (en annexe 2)
- ▶ 3 priorités :
 - la maîtrise de la langue ;
 - la fluidité des parcours ;
 - les usages du numérique.

Quelques éléments de repère pour les évaluations 1^{er} et 2nd degrés

1ER DEGRÉ, soit pour les écoles maternelles et élémentaires

- Les écoles maternelles : évaluation Grande section (type "Evaluations des acquis des élèves à la fin de l'école maternelle"). Les écoles continuent de faire passer les TSA (Troubles Spécifiques des Apprentissages).
- Les écoles élémentaires : les écoles utilisent les livrets d'évaluation nationale CE1 et CM2 - année 2011 (avec logiciel de traitement des données).

Lors de l'année scolaire 2014-2015, pour les élèves de CM2 pour lesquels un dossier CDOEA (orientation vers les Egpa) a été constitué, une évaluation DSDEN92 a été proposée.

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, l'évaluation CE2 servira de base de départ des suivis de cohorte.

2ND DEGRÉ, au collège Guy Môquet

en LETTRES :

- a) Le repérage des situations potentielles d'illettrisme d'élèves scolarisés en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.
- b) Une épreuve commune en 4^{ème} sous la forme d'un oral sur présentation de textes.
- c) Un devoir commun et un brevet blanc en 3^{ème}.

en MATHÉMATIQUES :

- a) Une épreuve écrite commune en 4ème, en fin d'année.
- b) Un brevet blanc en 3ème, au cours du 3ème trimestre.

Des indicateurs seront à mettre en place, à savoir :

- Indicateurs de parcours : suivi de cohortes d'élèves.
- Climat scolaire : repères statistiques (nombre d'accidents sur temps scolaire, situation de harcèlement,...).
- Implication de l'équipe : nombre de réunions des équipes en conseil des maîtres pour présentation du REP+.
- Eléments de GRH à suivre :
 - Nombre de brigades REP+, de contractuels, de PES (1), de TZR, de ZIL (4).
 - Stabilité des équipes ou turn-over important.

Les réussites du réseau

Les priorités des réseaux définis par les contrats d'objectifs scolaires :

- Maîtrise de la langue et lutte contre l'illettrisme, l'innumérisme et le décrochage scolaire.
- Accès à la culture pour tous (1^{er} degré : 4 écoles pour 5 PEAC – Autres projets artistiques et culturels existants / Collège : 1 PEAC déposé mais pas retenu).
- Relation avec les familles et l'Ecole.
- Relation avec les dispositifs de la ville.

Elles s'articulent autour de trois grands axes :

- personnaliser les parcours,
- responsabiliser,
- ouvrir aux domaines artistiques, culturels et scientifiques.

L'analyse des difficultés

Des difficultés sociologiques, scolaires ou culturelles, ont été repérées :

- manque de données sociologiques d'où la mise en place un recueil de données sociologiques (en lien avec le dossier de contrat de Villes – Ville de Gennevilliers) ;
- peu de « contacts de fond » avec les familles d'où Rencontrer les familles, communiquer avec elles et engager un travail type OEPRE ;
- le constat d'un lexique pauvre chez les élèves et un recours fréquents aux orthophonistes.

III/ ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Les trois orientations pédagogiques prioritaires du réseau REP+ MÔQUET, pour les 4 années à venir, s'inscrivent dans les 6 priorités du référentiel.

Ce sont :

L'acquisition du « Lire, écrire, parler » :

- ▶ garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler » à tous les élèves en fin de cycle 4 ;
- ▶ veiller à l'explicitation des objectifs, des procédures efficaces d'apprentissage et des savoirs ;
- ▶ au sein de chaque classe, instituer dans les représentations des élèves, l'erreur comme une étape d'apprentissage normale et la considérer comme source d'enseignement pour tous.

La Maîtrise des codes et les références :

- ▶ doter les élèves de bases culturelles leur permettant d'avoir des références indispensables pour situer les savoirs ;
- ▶ coopérer avec les parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans sa scolarité y compris dans son travail personnel.

Valorisation des résultats et les réalisations du réseau.

Les axes de formation :

Ces axes sont contenus dans les demandes de formations élaborées en septembre 2015.

Deux champs de formations ont été anticipés :

- ▶ maîtrise de la langue axée en direction primo-arrivant, en raison de l'arrivée récente d'élèves d'origine asiatique, ce qui constitue un contexte nouveau à Gennevilliers.
- ▶ tâche complexe, puisqu'il est ressorti notamment des conseils école-collège que c'est dans ce type de travaux que les élèves se trouvaient les plus démunis. Ceci inclut un prolongement sur la liaison collège-lycée car les enseignants signalent la difficile adaptation de leurs bons élèves en seconde, qui se disent moins guidés.

Ce travail se poursuivra en lien avec le tableau de bord du REP+ et du programme d'actions du coordonnateur.

Les besoins de formation seront articulés avec les besoins des élèves.

Les formations seront articulées à la concertation.

Une recherche-action avec M. Ria est en réflexion pour l'an prochain.

III/ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Le Comité de pilotage (COFIL) de réseau REP+ MÔQUET se nourrit des réflexions menées au sein des groupes interdegrés, des différents conseils (conseil des directeurs, conseil pédagogique, conseils de cycle, conseil Ecoles-collège).

Le coordonnateur suit sa lettre de missions (en annexe 3) et propose un programme de travail annuel (en annexe 4).

La formatrice académique accompagne la formation ciblée sur le réseau REP+ MÔQUET.

L'animation du réseau est notamment confiée à des commissions interdegrés. Pour l'année scolaire 2015-2016, les domaines travaillés seront :

Domaines
Arts et culture
Littérature
Appropriation Langue F.
Sciences
EPS et expression
Langues vivantes
Besoins particuliers
Journal et comm.
Traces et dossiers / Liaisons
Culture humaniste et citoyenneté

Sont présentés en annexe 5:

- le volet méthodologie de réseau REP+ MÔQUET ;
- les différentes organisations ;
- le calendrier général année scolaire 2015-2016.

Communication

- Interne au réseau : blog, ENT.
- Externe :
 - Journal de Réseau « Le P'tit + ».
 - Site de circonscription / Edu-agera.
 - Le film écoles maternelles.
 - Communication à destination des primo-arrivants.

IV/ PARTENARIATS

Coopération avec les parents

Ce champ sera à développer en lien avec la priorité 3 du référentiel de l'éducation prioritaire et la mesure 12 de la réforme, en particulier autour de :

- « Ouvrir l'École aux Parents pour réussir l'intégration » et La mallette des parents, tout en coopérant avec le dispositif ASL de la Ville de Gennevilliers.
- Les portes ouvertes GS/CP, les portes ouvertes CM2/6^{ème}.

Coopération avec les partenaires

Le dispositif de réussite éducative est déjà mis en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (éducation, santé, action sociale...).

Les données du dossier de contrat de ville ont été communiquées au réseau.

Il faudra être vigilant sur les partenariats en cours du fait de la recentralisation du territoire (territoire de l'agglomération de 7 communes : Argenteuil, Villeneuve, Asnières, Gennevilliers, Bois-Colombes, Colombes et Clichy).

Ce projet de réseau sera amendé et enrichi au fil de la réalisation du projet.

PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PROJET DE RESEAU

Le projet de réseau 2015-2019 a été présenté au :

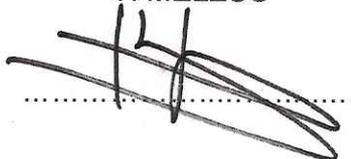
Comité pilotage : le 9 novembre 2015

Conseil école-collège : le 15 avril 2015

Le principal / la principale
du collège
P. ANSELMO



L'inspecteur / l'inspectrice
de
L'Education Nationale
Y. MELEUC



L'IA-IPR référent REP+
D. NOISETTE



Annexe 1



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Contrat d'objectifs 2014-2017

Collège
GUY MOQUET

Gennevilliers

Département des Hauts-de-Seine

1. De l'avenant expérimental du CUCS, dans la perspective de la refondation de l'éducation prioritaire

Depuis fin 2011, l'établissement fait partie du périmètre de l'avenant expérimental du CUCS dont l'objectif principal était la mobilisation des politiques de droit commun et le développement des partenariats dans les domaines de l'emploi, de la sécurité et de l'éducation.

À ce dernier titre, le collège a vu ses moyens d'enseignement et d'éducation préservés sur les rentrées 2012 et 2013. La circulaire du premier ministre prévoyait aussi une expérimentation des dispositifs "école, collège, lycée ambition, initiative, réussite" (ECLAIR) qui n'a pas pu être menée à bien, l'établissement n'ayant pas été classé préalablement "réseau ambition réussite" (RAR).

Néanmoins, des actions ont été menées, notamment de prévention de l'illettrisme et des partenariats ont été tissés, notamment avec le projet de réussite éducative (PRE) porté par la ville de Gennevilliers.

Le présent contrat d'objectifs s'inscrit donc dans la continuité de l'expérimentation en cours et dans la perspective de la refondation de l'éducation prioritaire. Il s'attachera à développer les expérimentations en cours et à les étendre à l'accompagnement des élèves en grande difficulté, en partenariat avec les dispositifs éducatifs de la ville de Gennevilliers.

2. Une offre existante déjà ambitieuse...

Au-delà des options traditionnelles financées dans les coûts fixes (cursus latin et DP3), l'établissement a mis en oeuvre les options ou les dispositifs :

- Allemand :
- ° Cursus bi-langue 6ème - 3ème
- ° LV2 4ème
- Classe à horaire aménagé arts plastiques (unique dans l'académie)
- Renforcement de l'option DP3 obligatoire
- Renforcements par division qui à l'exception du niveau 3ème, sont globalement financés par l'aide personnalisée en 6ème et les itinéraires de découverte sur le cycle central
- Chorale

- Qualification PSC1 sur le niveau 4ème
- Option volley-ball
- 100 % nageurs (en 6ème)

3. Prévenir l'illettrisme

Axe académique de référence Les élèves : créer les conditions de la réussite

Constat Malgré les efforts et les moyens mis en oeuvre, une proportion importante d'élèves ne maîtrise pas suffisamment la langue française écrite et parlée pour bénéficier pleinement des autres enseignements et valoriser leurs compétences. Une première expérimentation a été menée en 2013-2014. Une vingtaine d'élèves faibles lecteurs ont été identifiés et un module de français renforcé de 2 heures hebdomadaires a été inclus dans leur emploi du temps. Les élèves qui se sont investis dans ce dispositif en ont pleinement bénéficié et certains ont pu en sortir. En revanche, il serait nécessaire de poursuivre cet accompagnement pour une dizaine d'entre eux en 4ème.

Objectif Repérer et remédier les situations de faible littéracie afin de permettre à l'élève de profiter de tous les enseignements dispensés au collège.

Modalités de mise en oeuvre Modules de deux heures accessibles par barrette de trois classes. En fonction des repérages opérés en fin d'année précédente, les groupes seraient éventuellement dédoublés. C'était le cas en 5ème en 2013-2014. Les collègues seraient aussi disponibles pour des modules dès la 6ème avec repérage lors des commissions de liaison mais leur implantation se heurte à la mise en oeuvre des études dirigées en 6ème (Cf. axe n° 2).

Echéance Rentrée 2014 :

- Poursuite des modules dans le cycle central (entre 8 et 12 heures déjà financées sur DGH)

Rentrée 2015 :

- Après expérimentation de l'axe n° 2 sur le travail personnel, harmonisation sur l'ensemble des trois années avec pour objectif, à terme, de mettre l'accent sur l'année de 6ème afin de pouvoir alléger les modules en 5ème et 4ème.

4. Créer les conditions de l'autonomie de l'élève face au travail personnel

Axe académique de référence Les élèves : créer les conditions de la réussite

Constat Beaucoup d'élèves et notamment en 6ème et en 5ème ne savent pas travailler seuls et pour certains n'ont pas les conditions matérielles pour le faire chez eux. Ce manque d'autonomie contribue à l'aggravation des difficultés scolaires. Cette préoccupation figure dans l'avenant expérimental du CUCS dont une des fiches action prévoyait la mise en synergie des actions de ce type.

Objectif Préciser les attentes du corps enseignant en la matière et les mettre en forme dans un référentiel accessible aux partenaires si l'ENC le permet à nouveau.

Expérimenter le dispositif des fins de journée à 16 h 30 pour les 6èmes voire pour les 5èmes si les moyens humains et financiers sont suffisants.

Modalités de mise en oeuvre Sous réserve de mise à disposition des moyens nécessaires : Etudes encadrées en demi-groupe supervisées par les PP de 6ème et prises en charge par des professeurs ou des assistants stables, implantées notamment en parallèle avec les dédoublements. S'ils sont disponibles, il pourra être fait appel aux professeurs des écoles du réseau dans la perspective de la mise en oeuvre du nouveau cycle 3 (CM1-CM2-6ème)

Echéance Juin-juillet 2014 : Élaboration du référentiel en appui sur le SCCC

Rentrée 2014 : Expérimenter le dispositif fin de journée à 16 h 30 pour les 6ème en incluant le dispositif D'COL.

5. Prévenir le décrochage en accompagnant les élèves en grande difficulté

Axe académique de référence Les élèves : créer les conditions de la réussite

Indicateurs 1. Pourcentage d'élèves exclus par conseil de discipline

2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Valeur cible
1.68 %	0.73 %	1.19 %			0 %

Commentaire : Valeur cible : Hors exclusions liées à des problèmes de comportement aigus mettant en jeu la sécurité des personnes.

Constat En 3ème voire dès la 4ème et parfois même la 5ème, l'établissement est régulièrement confronté à des élèves qui décrochent en interne avant de se déscolariser au lycée peu de temps après leur 16ème anniversaire.

La somme de leurs difficultés est telle que le maintien dans un groupe classe devient impossible dans certaines disciplines où les résultats sont très faibles et les lacunes très importantes. Heureusement, il est rare que cette situation concerne toutes les disciplines et l'élève peut donc être maintenu au sein de son groupe classe dans les disciplines épargnées.

Objectif - Prévenir le décrochage scolaire
- Offrir une alternative au conseil de discipline

- Amortir et si possible prévenir les situations de crise en offrant une prise en charge pédagogique sur une large amplitude tout en maintenant autant que possible l'élève dans son groupe classe dans les cours où cela est possible ;

Modalités de mise en oeuvre Mettre en oeuvre une Unité de Prévention Graduée et de Raccrochage Accompagné Localement (UPGRAL ?) :

- Identification des besoins particuliers des élèves repérés dans le cadre d'une comité de suivi inter-catégoriel et partenarial
- Prise en charge pédagogique des situations de rupture par une équipe de quatre professeurs accessible 24 heures par semaine
- Ordre de priorité des niveaux : 3ème - 4ème - 5ème - 6ème
- Maintien maximal dans la classe d'origine (inclusion)
- Accompagnement personnalisé avec mise en place d'un PPRE si besoin
- Travail sur le projet d'orientation (Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF), séquence d'observation en milieu professionnel (SOMP) etc.)
- Tutorat assuré dans le cadre du parcours PRE en partenariat avec la ville de Gennevilliers
- Moyens déjà financés sur DGH 2014-2015 : Entre 12 et 16 heures

Echéance

- Avril - juin 2014 : Élaboration du projet expérimental
- Septembre 2014 : Expérimentation
- Avril - mai 2015 : Bilan et ajustements
- Septembre 2015 : Pérennisation selon les moyens disponibles

6. Identifier et valoriser les compétences des élèves

Axe académique de référence Les élèves : créer les conditions de la réussite

Constat Actuellement, la validation du socle commun est incomplète, y compris sur le niveau 3ème.

La variation des items dans le temps, le caractère complexe des outils voire l'incompréhension de certains items ont jusqu'à présent constitué un frein puissant à la mise en oeuvre de cette obligation.

Il convient maintenant de reconnaître que la mise en oeuvre des axes précédents mais aussi celle de liaisons fortes en amont (école) et en aval (lycée) supposent le repérage et le suivi des items clés qui devront être travaillés et évalués comme tels aussi bien sur le palier 2 que sur le palier 3.

Objectif D'une façon générale, se conformer aux instructions en la matière tout en mettant l'accent sur les items clés dans chacune des compétences qui feront l'objet d'un suivi attentif et précis dans les futurs cycles 3 et 4.

Modalités de mise en oeuvre

- Une fois identifiés, les items clés sont travaillés et évalués selon les répartitions incluses dans le projet d'établissement ;
- Sauf avis contraire du conseil de classe, les autres items seront validés au profit de l'élève ;
- En fin de 4ème, le conseil de classe identifie les élèves qui risquent de ne pas pouvoir valider le palier 3 en fin de 3ème ;
- Une fois établie la transmission informatisée des livrets, les équipes valideront en tant que de besoin les compétences du palier 2 des élèves qui ne les avaient pas validées à l'entrée en 6ème ;

Echéance 2013-2014 :

- Repérage des items-clés ;
- Répartition disciplinaire ou interdisciplinaire puis par niveau ;
- Fixation des règles de validation des compétences et du socle dans son ensemble

2014-2015 :

- repérage en 6ème des items clés non maîtrisés au palier 2 ;
- travail sur les items clés du palier 3 dès la 6ème ;
- validation des items clés et repérage des situations potentielles de non validation dès la 4ème ;
- validation institutionnelle du palier 3 en fin de 3ème ;

2015-2016 : En fonction de l'avancement dans la liaison amont, articulation entre le repérage des items clés non validés au palier 2 et les modules de remédiation dès la 6ème.

7. Stabilité des personnels

Depuis la mise en oeuvre de l'avenant expérimental du CUCS, tout a été fait pour stabiliser les équipes enseignantes en privilégiant la création de chaires en complément de service avec des établissements proches sur l'implantation annuelle de blocs de moyens provisoires. Il est nécessaire que l'établissement continue à être soutenu par les autorités académiques pour maintenir ces compléments de service stabilisant les postes définitifs pendant la durée du contrat.

La mise en oeuvre du présent contrat, dont les objectifs sont partagés par la communauté éducative, se fera selon une amplitude plus ou moins grande selon les moyens qui seront attribués à l'établissement pendant la durée du contrat.

Annexe 2



1

CONTRAT D'OBJECTIFS 2015-2018 DSDEN des Hauts de Seine 3^{ème} circonscription, Gennevilliers

1 . ETAT DES LIEUX – DIAGNOSTIC

Situation générale de la circonscription de Gennevilliers (3^{ème} circonscription de la DSDEN 92)

Sise dans la boucle nord du département des Hauts-de-Seine, la ville de Gennevilliers se divise en trois parties égales : la ville, le port et un espace professionnel tertiaire (entreprises telles que THALÈS, PRISMA).

Les 26 écoles de la circonscription s'inscrivent géographiquement dans l'espace concentré qu'est la Ville. Ce sont près de 5439 élèves (2288 pour l'école maternelle et 3151 pour l'école élémentaire) accueillis dans 251 classes (107 en maternelle et 144 en élémentaire).

Trois réseaux de réussite scolaire sont organisés autour des collèges Mûquet (quartier du Luth), Pasteur (quartier Agnettes) et Vaillant (quartier Brenon-Chenu-Grésillons).

Point de rentrée 2014 à Gennevilliers :

Maternelles				Elémentaires					
		Nbre classes	Retenu Cartescol effectif E/C		Nbre classes	Retenu Cartescol effectif E/C	CLIS/UPE2A		
R.R.S. MÔQUET	Did	14	315	22,50	Did A	9	202	22,44	
	Lurc	7	159	22,71	Did B	9	201	22,33	
	Aguado	5	115	23,00	Lurc	14	288	20,57	
	PL	6	131	21,83	PLB	10	236	23,60	CLIS
R.R.S. PASTEUR	Kergo	9	207	23,00	PLA	10	240	24,00	
	Caill	7	167	23,86	Caill	16	376	23,50	CLIS
	Pasteur	5	103	20,60	JC	9	211	23,44	
	JC	10	204	20,40	Wall A	9	200	22,22	
R.R.S. VAILLANT	Wall	11	252	22,91	Wall B	9	203	22,56	
	Gres	9	206	22,89	GresA	13	280	21,54	CLIS
	Monrot	5	107	21,40	GresB	14	300	21,43	
	L.Michel	5	113	22,60	AF	16	373	23,31	UPE2A
	AF	11	261	23,73	L et R Aubrac	3	65	19,33	
L et R Aubrac	3	75	25,00						
		107	2415	22,57		141	3166	22,46	
		248 classes - 3 CLIS - 1 UPE2A			5660 élèves				

En cette rentrée scolaire, trois points sont à relever :

-la mise en place des nouveaux rythmes scolaires par dérogation (avec un PEDT validé cet été) avec le slogan de la ville de Gennevilliers « Les TAP, c'est TOP ! » ;

- Les dispositifs « Plus de maîtres que de classes » (3 écoles) et « l'accueil des élèves de moins de trois ans » (4 classes) s'implantent dans le paysage de l'éducation prioritaire
- L'ouverture d'une nouvelle école primaire « Raymond et Lucie AUBRAC »

Le travail de partenariat entre l'Éducation nationale et la Ville de Gennevilliers permet de travailler dans les champs du sport, de la culture (rencontres culturelles « Traverses 92 DSDEN92 », du numérique (installation de tableaux interactifs dans les classes sur la base d'un projet de l'enseignant) et de la réussite éducative. Les objectifs de cette rentrée scolaire 2014-15 sont bien ancrés dans **une ambition pédagogique affirmée pour la réussite de tous les élèves de Gennevilliers.**

Situation de la circonscription au regard du projet académique

Le projet académique

Texte de référence : Projet académique Versailles Horizon 2015

L'académie doit utiliser tous les leviers qu'offrent les évolutions et réformes actuelles, en matière d'organisation du système éducatif (cohérence de la scolarité obligatoire autour du socle commun, lien avec l'enseignement supérieur...), de pilotage pédagogique (réforme des lycées, programme "éclair"...) ou de gestion des ressources humaines.

Pour atteindre ces objectifs, le nouveau projet académique s'organise autour des priorités suivantes :

• renforcer et homogénéiser les performances de l'académie	Axe prioritaire de la circonscription
• accompagner les écoles et les établissements	Axe prioritaire de la circonscription
• créer les conditions de la réussite des élèves	Axe prioritaire de la circonscription
• valoriser les compétences des personnels de l'académie	Axe prioritaire de la circonscription

Situation de la circonscription au regard des orientations départementales

Texte de référence : L'Education Nationale dans les Hauts-de-Seine – Dossier de rentrée 2014-2015

Voir tableau bord – annexes 1 – 2 – 3 et 4

Situation de la circonscription au regard de la refondation de l'éducation prioritaire

Texte de référence : circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014

Elle participe de l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales tel qu'il est inscrit dans la loi de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il s'agit ainsi de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. Les écarts dans la maîtrise des compétences de base en français en troisième sont actuellement de l'ordre de 35 % en collèges ÉCLAIR.

Un référentiel porteur d'orientations partagées

La démarche de refondation a permis d'identifier trois axes majeurs de travail, déclinés en six priorités dans le référentiel pour l'éducation prioritaire.

Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire :

- garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun ;

- conforter une école bienveillante et exigeante ;

- mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire ;

Accompagner, reconnaître et former les personnels :

- favoriser le travail collectif de l'équipe éducative ;

- accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels ;

Piloter l'éducation prioritaire :

- renforcer le pilotage et l'animation des réseaux.

	Collège MÔQUET	Collège PASTEUR	Collège VAILLANT
Pop. scolaire	614	722	695
% réussite DNB 2014	68%	81% (100% DNB pro)	73%
% CSP déf.	61,4%	23,2% (16,7% non rens.)	58%
% Boursiers	42,80%	37,4%	44,40%
Priorités Conseil École-Collège	La tâche complexe	La maîtrise de la langue française (orale et écrite)	Conseil École-Collège début octobre
Priorités C.O. R.R.S.	Prévention de l'illettrisme et de l'innomérisme		
REP+/REP/Sortie (projet rentrée 2014-15)	REP+	Sortie progressive	REP

Points forts de la circonscription

Du point des acquis des élèves :

- des acquis très hétérogènes mais reconnus en place par les professeurs de collège des classes de 6^{ème} ;
- un travail en réseau, entre l'Inspection, les écoles et les collèges, via les secrétaires de réseaux, avec chacun des trois collèges ;
- une adéquation entre demandes didactiques et pédagogiques du terrain / offre de formation en FC avec un travail en atelier et des personnes ressources repérées.

Du point de vue des personnels :

- une stabilité des directeurs et des équipes d'enseignants (avec un turn-over tous les 5-6 ans pour sortir de la circonscription, voire changer d'école à l'interne de la circonscription) ; un R.A.S.E.D. stable dans sa composition et son organisation géographique ;
- un relationnel entre professionnels de l'Education qui permet un climat de confiance mutuel propice au travail pour la réussite des élèves et un travail serein dans les équipes. En résumé, « ça discute » et on avance ;
- l'accompagnement des nouveaux professeurs des écoles à la prise de fonction en classe, en éducation prioritaire (de T1 à T5). L'équipe de circonscription est très présente sur le terrain ;
- des Professeurs des Ecoles Stagiaires, des T1 et T2 qui restent sur la circonscription (c'est leur souhait).

Du point de vue de l'Education prioritaire et des relations avec la Ville de Gennevilliers :

- un travail réel de concertation entre l'Education nationale et la Ville de Gennevilliers ;
- une très bonne articulation des aides possibles (Education nationale, Ville de Gennevilliers) pour les élèves en fragilité avec l'école (programme de Réussite Educative, liaison avec les assistantes sociales pour les relations avec les familles) ;

Points de vigilance de la circonscription

Du point de vue intrinsèque de la circonscription :

- Une population scolaire en nombre d'élèves qui croît.
- Un terrain de travail « réactif ».
- Une ouverture de l'école aux parents nécessaire (au-delà de l'accueil du matin)

Du point des acquis des élèves :

- Les acquis des élèves en lecture, en production d'écrits et en mathématiques (champ numérique, résolution de problèmes et géométrie) sont, pour 20% de la population scolaire, très fragiles.

Sources : évaluations CE1-CM2 année scolaire 2010-11 et année scolaire 2013-2014 -- pointage dans certaines écoles (lecture cpte rendu conseil de cycle/conseil d'école) -- complexité des tâches demandées / passage à l'abstraction

- La liaison 1^{er} degré-2nd degré à entretenir mais elle est « chronophage ».
- Des inégalités de situations d'élèves, malgré l'hétérogénéité des secteurs scolaires (en point de vigilance le quartier des Agnettes (collège Pasteur) et le quartier du Luth (collège Mûquet)).

Du point de vue des personnels :

- Une instabilité éducative dans les familles qui rend spécifique le travail des enseignants.
- Un relationnel entre les personnels enseignants et les parents d'élèves à stabiliser (des situations explosives immédiates : agressions verbales, JRE par exemple).

Du point de vue de l'Education prioritaire et des relations avec la Ville de Gennevilliers :

- Affirmer la place de l'Education nationale dans une volonté municipale forte dans le champ scolaire.

2 . OBJECTIFS – INDICATEURS - MOYENS

OBJECTIF 1

Améliorer les compétences des élèves en maîtrise de la langue

Éléments d'analyse

- Les derniers résultats disponibles aux évaluations nationales sont de 2011 (au niveau de la médiane départementale avec un nombre d'élèves encore important dans les quartiles 1 et 2) ; certaines écoles continuent à les utiliser (avec analyse des résultats en conseil de cycles 2 et 3)
- Des indicateurs de réussite scolaires peu visibles (B2i, A1)
- La nécessité d'installer le socle commun de connaissances et de compétences à l'école primaire en perspective du collège

Indicateur(s) retenu(s) et cible(s) à atteindre

- Lien GS / CP dans le domaine de l'entrée dans l'écrit et de la découverte du nombre
- Mise en place dans les écoles de protocoles d'évaluation des compétences et d'accompagnement des élèves du cycle 2 de la circonscription (dans les domaines du langage oral et écrit ; et de la lecture et de l'apprentissage du nombre)
- Aider les équipes pédagogiques des écoles à l'expertise des acquis et compétences des élèves, en particulier dans les liaisons maternelle-élémentaire et élémentaire-collège
cible : réduction et suivi des PPRE (voire PPRE passerelles CM-6^{ème}), participation au conseil école-collège.

Moyens de mise en œuvre

- Inspection individuelle et Évaluation d'école comme leviers pour faire évoluer les pratiques des enseignants.
- Pilotage local des dispositifs « Accueil des moins de trois ans » en lien avec les différents partenaires
- Pilotage local des dispositifs « plus de maîtres que de classes »
- Accompagner les enseignants lors de formations de proximité en apportant des éléments didactiques et pédagogiques qui contribuent à renforcer la maîtrise des compétences instrumentales.

OBJECTIF 2**Diminuer les taux de maintiens en accompagnant les parcours des élèves**Éléments d'analyse

- Le nombre de maintiens est encore important dans certaines écoles et pointé à la fin du cycle 2
- Les taux de retard scolaire de la circonscription de Gennevilliers sont supérieurs aux chiffres départementaux

Indicateur(s) retenu(s) et cible(s) à atteindre

- Indicateurs de performance, déficit ou marge de progrès
 - Fluidité des parcours par le renseignement du tableau de bord de l'école (avec l'aide des applications informatiques Base élève et Décibel)
 - Diminution du nombre d'écoles ayant des taux de retards scolaires importants
 - Baisse des taux de maintien moyens au niveau de la circonscription

Moyens de mise en œuvre

- Mettre en place systématiquement des PPRE (après concertation en équipe et en lien avec les familles)
- Accompagner les enseignants à l'expertise de la difficulté scolaire au cycle 2 (par des actions de type le Prix littéraire des élèves) avec l'aide du RASB et au cycle 3 avec l'entrée artistique
- Demander aux équipes pédagogiques que toute décision de maintien soit étudiée lors d'une concertation avec l'équipe de circonscription

OBJECTIF 3**Promouvoir les usages pédagogiques du numérique en accompagnant la modification des pratiques des enseignants**Éléments d'analyse

- Les écoles élémentaires sont équipées de matériels informatiques ;
- Toutes les écoles de la circonscription sont équipées d'au moins un TNI/VPI
- Les écoles maternelles proposent de plus en plus de projets numériques de classe ou d'école.

Indicateur(s) retenu(s) et cible(s) à atteindre

- Indicateurs de performance, déficit ou marge de progrès
 - Mise en place du comité de pilotage TICE (avec le projet « Les TICE et la maîtrise des Langages »)
 - Dans les écoles repérées de la circonscription (Groupe scolaire Anatole France par exemple), mise en place du parcours numérique de l'élève
 - Au terme de l'école élémentaire, remise à tous les élèves du B2i.

Moyens de mise en œuvre

- Former les enseignants aux usages du numérique dans les classes (formation de circonscription, mise en place de réunions pour élaboration de projets numériques)
- Proposer des scénarios pédagogiques dans le domaine du numérique (entrée dans le codage à l'école élémentaire, mise en réseau des écoles)
- Présentation aux enseignants des applications du service public du numérique (cf Eduthèque)

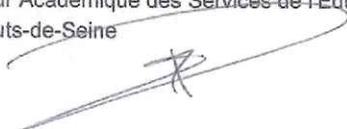
3. DUREE – EVALUATION

Le contrat d'objectif de circonscription est pluriannuel, de 2015 à 2018 Il engage le travail de la circonscription et fera l'objet d'une évaluation interne annuelle.

L'évaluation finale sera menée par l'Inspecteur d'académie, à l'issue de la durée du contrat et conduira à la rédaction d'un nouveau contrat.

Fait à Nanterre, le 09/12/2014

Philippe WUILLAMIER
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
des Hauts-de-Seine



Annexe 3



Lettre de mission du coordonnateur du réseau REP+ MÔQUET de Gennevilliers

Référence : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 parue au BO n° 23 du 5 juin 2014

Afin d'assurer la mission de coordonnateur du REP+ MÔQUET à Gennevilliers dans le département des Hauts-de-Seine, M. Cyril JANY est déchargé d'enseignement pour 100 % de son service.

L'organisation du temps de travail du coordonnateur se fera sous l'égide des pilotes et des temps de régulation devront être programmés régulièrement.

Il exerce ses missions sous l'autorité de l'Inspecteur de l'éducation nationale et du Principal du collège tête de réseau. Il en est le collaborateur direct.

Objectif général – missions :

Il participe étroitement à l'élaboration du projet de réseau, accompagne et coordonne sa mise en œuvre au sein des écoles et du collège qui le composent.

Le coordonnateur a vocation à travailler en lien avec l'IEN, le Principal et l'IA-IPR référent. Il est un membre actif de l'équipe de pilotage du réseau. Son action s'appuie sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Sa lettre de mission pourra être revue chaque année, en fonction de l'évolution des besoins du réseau.

Missions spécifiques pour les coordonnateurs en REP+ :

Accompagner les réseaux sortants de l'éducation prioritaire.

Objectifs spécifiques :

La mise en œuvre du projet de réseau et l'accompagnement des équipes (champ pédagogique)

- aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire notamment dans la maîtrise de la langue française orale et écrite, mais aussi dans les domaines du socle commun de connaissance, de compétences et de culture.
- aider les écoles et le collège, en tant que référent, à mettre en place le projet ECOLE OUVERTE.
- participer aux temps de concertation des enseignants pour impulser les choix définis dans le projet de réseau, pour recentrer sur les apprentissages fondamentaux, pour s'informer des thèmes abordés et veiller à leur cohérence avec les objectifs fixés.
- assurer l'animation du réseau en mettant en relation les écoles, le collège et tous les membres associés au réseau, favoriser la mutualisation et la diffusion des actions, en constituant un lien actif sous l'autorité des pilotes.
- faire émerger les besoins de formation, en lien avec la formatrice académique rattachée aux REP+ des Hauts-de-Seine, et participer aux côtés des conseillers pédagogiques et des personnels ressources à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des dispositifs d'aide et d'accompagnement des équipes.

- contribuer à la définition des actions de formation qui encouragent l'évolution des pratiques pédagogiques au niveau de chaque cycle d'enseignement.
- mettre en place et tenir à jour le tableau de bord du réseau en cohérence avec les objectifs et les outils de suivi départementaux et académiques.

La préparation et le suivi des différentes instances (champ institutionnel)

- préparer les réunions des comités, assurer le secrétariat des instances de pilotage, diffuser les relevés de conclusions, tenir à jour le carnet de bord de consultations, s'assurer de la mise en œuvre des contenus définis.
- s'informer de l'évolution des réglementations, des pratiques et des orientations de l'éducation prioritaire et les diffuser dans le réseau.
- suggérer des dispositifs ou des modalités, complémentaires ou plus opérationnels, pour la réalisation du projet.
- développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social et culturel).
- apporter son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (Dispositifs de réussite éducative - DRE), accompagner les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- participer à l'équipe pluridisciplinaire de suivi.
- suivre la feuille de route, élaborer les outils d'aide au suivi des actions et du projet de réseau en collaboration avec les pilotes, rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux aux responsables du réseau.
- représenter les responsables du réseau aux réunions avec les partenaires institutionnels.
- rechercher et instruire les dossiers de subventions pour les actions des écoles et du collège de réseau.

La gestion et la sollicitation des partenariats (champ partenarial)

- représenter l'institution dans les instances partenariales.
- collaborer avec les partenaires concernés par le projet de réseau.
- communiquer avec les partenaires locaux et tisser des passerelles entre le contrat de ville et le projet de réseau.
- veiller à une diversification des modalités d'information et de communication école / famille.
- favoriser l'information de tous les acteurs sur des thématiques particulières et sur la globalité du projet afin d'enrichir la réflexion collective.

M. Cyril JANY participe aux réunions et aux formations départementales des coordonnateurs.

A partir de ces trois champs de travail (pédagogique, institutionnel et partenarial), au début de chaque année scolaire, un programme de travail annuel sera élaboré ainsi que des fiches actions par le coordonnateur après concertation avec les pilotes du réseau.

Cette feuille de route donnera lieu en fin d'année scolaire à un rapport d'activités rédigé par le coordonnateur et, analysé, lors d'un entretien avec les responsables du réseau en vue de la reconduction dans ses missions de M. Cyril JANY.

Annexe 4 Programme de travail annuel du coordonnateur de réseau REP+ Guy Môquet de Gennevilliers

Année scolaire 2015-2016

1- La mise en œuvre du projet de réseau est défini par la circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014, parue au BO n°23 du 5 juin 2014.
Ce programme est établi au regard du cadre défini par la circulaire n°2014-077 du 4 juin 2014, parue au BO n°23 du 5 juin 2014.

Objectifs	Actions prévues	Résultats attendus	Périodes				
			P1	P2	P3	P4	P5
Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire notamment dans la maîtrise de la langue française orale et écrite, mais aussi dans les domaines du socle commun de connaissance, de compétences et de culture.	Repérer et analyser les projets pédagogiques déjà présents sur le réseau.	Amélioration et renforcement de la continuité pédagogique entre le premier et le second degré Amélioration des relations familles/institutions. Pérennisation des projets ambitieux et fédérateurs du réseau.	X				
	Soutenir, accompagner et conseiller les enseignants porteurs de projets pédagogiques.		X	X	X		
	Concevoir et réaliser des projets pédagogiques en veillant à une cohérence avec les orientations nationales, académiques et de réseau.		X	X	X	X	X
	Concevoir et réaliser des projets pédagogiques visant à améliorer les liaisons inter-cycles et inter-degrés.		X	X	X	X	X
	Rendre concret l'appartenance au réseau en organisant des actions impliquant les enseignants des premier et second degrés ainsi que les familles.		X	X	X	X	X
	Concevoir et réaliser des outils numériques favorisant les suivis des élèves en difficulté (PPRE et PPRE-passerelle en ligne).		X	X			
	Mettre en place et tenir à jour le tableau de bord des projets pédagogiques du réseau et mesurer leurs effets sur la réussite scolaire.						X
	Elaborer et planifier le projet.		X				
	Mettre en place le projet, recruter les enseignants volontaires, programmer les activités et solliciter les structures d'accueil.				X	X	
	Rendre autonome le projet.						
Aider les écoles et le collège, en tant que référent, à mettre en place l'opération <i>École ouverte</i> .	Participer au minimum à un conseil des maîtres par école et par période.	Pérennisation de l'opération <i>École ouverte</i> au sein du réseau.	X	X	X	X	
	Assister les équipes pédagogiques dans l'élaboration des projets d'écoles.						X
Participer aux temps de concertation des enseignants pour impulser les choix définis dans le projet de réseau, pour recentrer sur les apprentissages fondamentaux, pour s'informer des thèmes abordés et veiller à leur cohérence avec les objectifs fixes.	Participer au minimum à un conseil des maîtres par école et par période.	Harmonisation entre projet de réseau et nouveaux projets d'école ou contrat d'établissement.	X	X	X	X	X
	Assister les équipes pédagogiques dans l'élaboration des projets d'écoles.						X

2. Préparer et suivre les différentes instances (champ institutionnel).	Objectifs	Actions prévues	Résultats escomptés	Périodes				
				P1	P2	P3	P4	P5
Préparer les réunions des comités, assurer le secrétariat des instances de pilotage, diffuser les relevés de conclusions, tenir à jour le carnet de bord de consultations, s'assurer de la mise en œuvre des contenus définis.		Préparer les COPIL : rédiger les convocations et les transmettre à tous les membres.	Meilleure diffusion des informations liées aux différentes instances du réseau.	X			X	X
		Assurer le secrétariat des instances de pilotage et diffuser les relevés de conclusions.			X		X	X
		Mettre en ligne et administrer un agenda partagé.		X	X	X	X	X
S'informer de l'évolution des réglementations, des pratiques et des orientations de l'éducation prioritaire et les diffuser dans le réseau.		Effectuer une veille institutionnelle et diffuser les informations notamment via le blog à destination des enseignants des REP+ des Hauts-de-Seine.	Meilleure diffusion des informations et des connaissances en lien avec l'éducation prioritaire	X	X	X	X	X
		Repérer et analyser les dispositifs ou les modalités aidant à la mise en place de projet.		X				
Sugérer des dispositifs ou des modalités, complémentaires ou plus opérationnels, pour la réalisation du projet.		Orienter et accompagner les enseignants vers les dispositifs ou les modalités adaptés lors de l'élaboration de projet.	Amélioration de la visibilité des enseignants du réseau.	X				
		Identifier le rôle et l'action de chacun des partenaires du réseau.		X	X	X	X	
Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social et culturel).		Orienter les enseignants vers les partenaires du réseau	Augmentation du nombre de projets, à la fois quantitative et qualitative.	X	X	X	X	X
		Poursuivre et accroître les liens entre les écoles, le collège et les partenaires.		X	X	X	X	X
Apporter son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville (DRE), accompagner les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.		Repérer et rencontrer chacun des membres du PRE.	Meilleure communication entre enseignants du réseau et partenaires.	X				
		Participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du PRE en veillant à la complémentarité des actions mises en œuvre dans l'école et hors de l'école.		X	X	X	X	X
Participer à l'équipe pluridisciplinaire de suivi		Participer aux commissions pluridisciplinaires de suivi	Amélioration du suivi des élèves en difficulté	X	X	X	X	X
		Mettre en place et tenir à jour le tableau de bord des actions et des projets pédagogiques du réseau et mesurer leurs effets sur la réussite scolaire.						
Suivre la feuille de route, élaborer les outils d'aide au suivi des actions et du projet de réseau en collaboration avec les pilotes, rendre compte régulièrement de l'avancement des travaux aux responsables du réseau.		Participer aux commissions pluridisciplinaires de suivi	Amélioration du suivi des actions et des projets pédagogiques.	X	X	X	X	X
		Mettre en place et tenir à jour le tableau de bord des actions et des projets pédagogiques du réseau et mesurer leurs effets sur la réussite scolaire.						
Représenter les responsables du réseau aux réunions avec les partenaires institutionnels.		Participer, le plus possible, aux réunions avec les partenaires institutionnels.	Faciliter le suivi des actions et des projets pédagogiques par les pilotes du réseau. Être l'un des interlocuteurs privilégiés des partenaires institutionnels concernés par le projet de réseau.	X	X	X	X	X

Rechercher et instruire les dossiers de subventions pour les actions des écoles et du collège de réseau.	Repérer et analyser les dispositifs ou les modalités offrant des subventions pour les actions des écoles et du collège de réseau.	Meilleure connaissance de dispositifs institutionnels de subventions pour les enseignants.	X		
	Orienter et accompagner les enseignants vers les dispositifs ou les modalités offrant des subventions.		Augmentation du nombre de projets, à la fois quantitative et qualitative.	X	X

3- La gestion et la sollicitation des partenariats (champ partenarial)		Objectifs	Actions prévues	Résultats escomptés	Périodes					
					P1	P2	P3	P4	P5	
Représenter l'institution dans les instances partenariales.		Rencontrer les partenaires concernés par le projet de réseau (équipes des programmes de réussite éducative (PRE), éducateurs de prévention, délégué du préfet...)		Être l'un des interlocuteurs privilégiés des partenaires concernés par le projet de réseau.	X					
Collaborer avec les partenaires concernés par le projet de réseau.		Participer, le plus possible, aux instances partenariales.		Meilleure cohérence et plus grande complémentarité entre contrat de ville et projet de réseau.	X	X	X	X	X	X
Communiquer avec les partenaires locaux et tisser des passerelles entre le contrat de ville et le projet de réseau.		Favoriser la mise en réseau progressive des différents partenaires.			X	X	X	X	X	X
Veiller à une diversification des modalités d'information et de communication école / familles.		Faire un état des lieux des modalités d'information et de communication école/familles. Aider à la mise en place d'actions visant à améliorer la relation école-familles. Aider à la mise en place d'actions valorisant les résultats et les réalisations du réseau.		Faciliter la communication école/familles. Organisation de rencontres conviviales permettant aux parents de prendre conscience du travail de leurs enfants et d'échanger avec les équipes.	X			X	X	X

4- Accompagner les réseaux sortants de l'éducation prioritaire		Objectifs	Actions prévues	Résultats escomptés	Périodes					
					P1	P2	P3	P4	P5	
Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire.		Soutenir, accompagner et conseiller les enseignants porteurs de projets pédagogiques.		Amélioration et renforcement de la continuité pédagogique entre le premier et le second degré.	X	X	X	X	X	X
Mettre en place et tenir à jour le tableau de bord du réseau en cohérence avec les objectifs et les outils de suivi départementaux et académiques		Étude des données existantes. Choix des indicateurs et mise en forme matérielle du tableau de bord. Suivre et synthétiser les données de l'année		Amélioration du suivi des résultats. Faciliter le suivi du réseau.			X		X	X

Annexe 5

Le Volet méthodologique du projet de REP+.

(Projet amendé en EQPIL+ - Support du lancement de la réunion des animateurs du jeudi 8 octobre 2015)

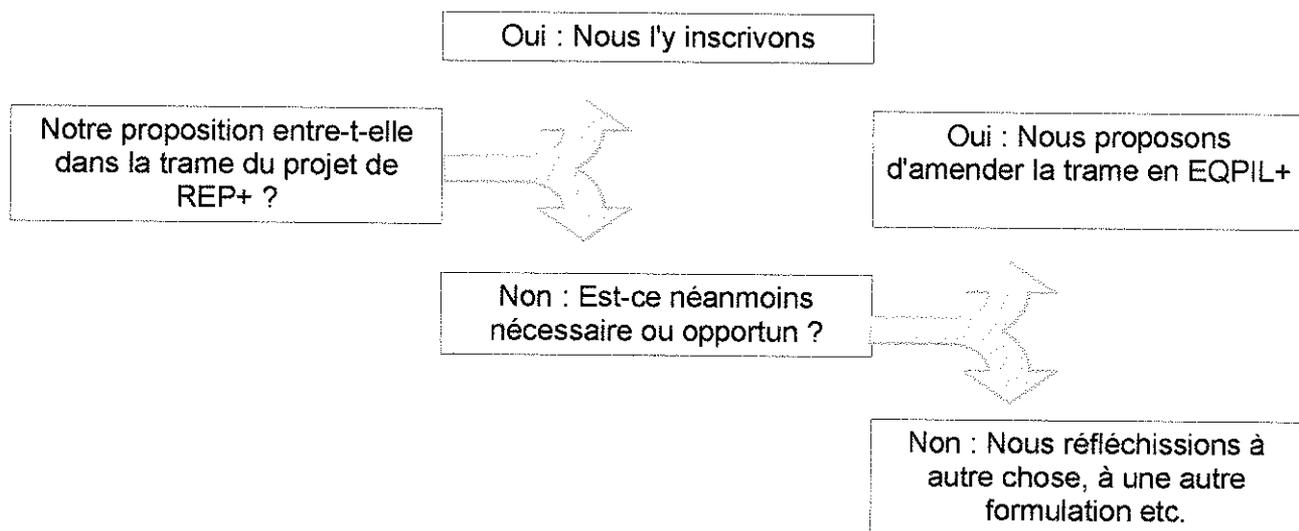
D'une façon plus visuelle, la démarche proposée par le présent projet serait donc la suivante :

Parcours de l'élève :				
Axes	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Acquisitions du « Lire, écrire, parler » :				
Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » à tous les élèves en fin de cycle 4 ;				
Veiller à l'explicitation des objectifs, des procédures efficaces d'apprentissage et des savoirs ;				
Au sein des classes, instituer, dans les représentations des élèves, l'erreur comme une étape d'apprentissage normale et la considérer comme source d'enseignement pour tous ;				
Maîtrise de codes et des références :				
Doter les élèves de bases culturelles leur permettant d'avoir les références indispensables pour situer les savoirs ;				
Coopérer avec les parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans sa scolarité y compris dans son travail personnel ;				
Valoriser les résultats et réalisations du réseau.				
Valorisations menées				

Thème transversaux hors parcours d'élèves :				
Axes	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4
Acquisitions du « Lire, écrire, parler » :				
Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » à tous les élèves en fin de cycle 4 ;				
Veiller à l'explicitation des objectifs, des procédures efficaces d'apprentissage et des savoirs ;				

<p>Au sein des classes, instituer, dans les représentations des élèves, l'erreur comme une étape d'apprentissage normale et la considérer comme source d'enseignement pour tous ;</p>	
<p>Maîtrise de codes et des références :</p>	
<p>Doter les élèves de bases culturelles leur permettant d'avoir les références indispensables pour situer les savoirs ;</p>	
<p>Coopérer avec les parents pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans sa scolarité y compris dans son travail personnel ;</p>	
<p>Valoriser les résultats et réalisations du réseau.</p>	
<p>Valorisations menées</p>	

Schéma de principe



Mois	Gennevilliers												Gennevilliers												Nanterre											
Août	S1	D2	L3	M4	M5	J6	V7	S8	D9	L10	M11	M12	J13	V14	S15	D16	L17	M18	M19	J20	V21	S22	D23	L24	M25	M26	J27	V28	S29	D30	L31					
2015	M																																			
2015	AM																																			
2015	S																																			
Sept	M1	M2	J3	V4	S5	D6	L7	M8	M9	J10	V11	S12	D13	L14	M15	M16	J17	V18	S19	D20	L21	M22	M23	J24	V25	S26	D27	L28	M29	M30						
2015	M																																			
2015	AM																																			
2015	S																																			
Oct	J1	V2	S3	D4	L5	M6	M7	J8	V9	S10	D11	L12	M13	M14	J15	V16	S17	D18	L19	M20	M21	J22	V23	S24	D25	L26	M27	M28	J29	V30	S31					
2015	M																																			
2015	AM																																			
2015	S																																			
Nov	D1	L2	M3	M4	J5	V6	S7	D8	L9	M10	M11	J12	V13	S14	D15	L16	M17	M18	J19	V20	S21	D22	L23	M24	M25	J26	V27	S28	D29	L30						
2015	M																																			
2015	AM																																			
2015	S																																			
Déc	M1	M2	J3	V4	S5	D6	L7	M8	M9	J10	V11	S12	D13	L14	M15	M16	J17	V18	S19	D20	L21	M22	M23	J24	V25	S26	D27	L28	M29	M30	J31					
2015	M																																			
2015	AM																																			
2015	S																																			
Jan	V1	S2	D3	L4	M5	M6	J7	V8	S9	D10	L11	M12	M13	J14	V15	S16	D17	L18	M19	M20	J21	V22	S23	D24	L25	M26	M27	J28	V29	S30	D31					
2016	M																																			
2016	AM																																			
2016	S																																			
Fév	L1	M2	M3	J4	V5	S6	D7	L8	M9	M10	J11	V12	S13	D14	L15	M16	M17	J18	V19	S20	D21	L22	M23	M24	J25	V26	S27	D28	L29							
2016	M																																			
2016	AM																																			
2016	S																																			
mars	M1	M2	J3	V4	S5	D6	L7	M8	M9	J10	V11	S12	D13	L14	M15	M16	J17	V18	S19	D20	L21	M22	M23	J24	V25	S26	D27	L28	M29	M30	J31					
2016	M																																			
2016	AM																																			
2016	S																																			
avril	V1	S2	D3	L4	M5	M6	J7	V8	S9	D10	L11	M12	M13	J14	V15	S16	D17	L18	M19	M20	J21	V22	S23	D24	L25	M26	M27	J28	V29	S30						
2016	M																																			
2016	AM																																			
2016	S																																			
mai	D1	L2	M3	M4	J5	V6	S7	D8	L9	M10	M11	J12	V13	S14	D15	L16	M17	M18	J19	V20	S21	D22	L23	M24	M25	J26	V27	S28	D29	L30	M31					
2016	M																																			
2016	AM																																			
2016	S																																			
juin	M1	J2	V3	S4	D5	L6	M7	M8	J9	V10	S11	D12	L13	M14	M15	J16	V17	S18	D19	L20	M21	M22	J23	V24	S25	D26	L27	M28	M29	J30						
2016	M																																			
2016	AM																																			
2016	S																																			

Stage FC REP+
 Lancement REP+ Miquel Gennevilliers
 (plénière premier et second degrés) 3H
 récupération en crédit temps 1er degré et
 pondération second degré
 ZIL prise de contact dans les écoles
 Formation des ZIL REP+ par la formatrice
 -accompagnatrice REP+
 Formation des brigades par la formatrice-
 accompagnatrice REP+ à Nanterre de
 9h00 à 16h00
 Début de Remplacement des ZIL REP+.

Répartition territoriale ZIL REP+	Réseau
6.ZIL REP+	Miquel Gennevilliers
4.ZIL REP+	Cards Nanterre